

La rente viagère, votre retraite en toute sérénité

La rente viagère est un moyen idéal de compléter vos rentes AVS (1^{er} pilier) et LPP (2^{ème} pilier), afin de vous assurer le niveau de vie souhaité à votre retraite, grâce à un revenu garanti à vie.



Solution pour votre épargne

Que vous disposez déjà d'un capital que vous aimeriez transformer en rente ou que vous souhaitez économiser en prévision de votre retraite : nous avons la solution ! Ont vous offrent de nombreuses combinaisons de rentes, dont le versement est garanti à vie. La rente viagère vous permet également de déléguer la gestion de votre épargne à des spécialistes et de profiter des fonds accumulés en toute sérénité, lorsque vous en aurez besoin.

Sécurité pour vos proches

En optant pour des rentes viagères « avec restitution », vous garantissez à vos bénéficiaires, en cas de décès, la restitution du capital non versé.

Les avantages des rentes viagères

- Type de prévoyance : Liée (3a) ou libre (3b)
- Versement des rentes garanti à vie
- Avantages fiscaux
- Solution idéale pour les personnes qui souhaitent simultanément disposer d'un revenu régulier et garantir une sécurité financière à leurs proches
- Financement par le versement d'un capital unique ou par des primes périodiques